il chercha dans la capote et dans le pantalon de Couton, le porte-monnaie qui devait contenir les 50 francs reçus le matin, il ne put rien trouver. Il replaça alors les effets sur le lit et vit Couton les yeux ouverts, il crut sa mauvaise action devinée et se retira de suite pour regagner son lit.

Dix minutes après sa première tentative de vol, et toujours d'après ses aveux, l'idée que Couton le dénoncerait le lendemain lui vint à l'esprit, et en même temps, dit-il, il conçut le funeste projet de tuer son camarade ; de la sorte il ne parlerait pas. Sans plus tarder, Hamon saisit son fusil au râtelier, prit au-dessus de son lit un paquet de six cartouches, le délia et chargea son arme. Il était alors onze heures et demie du soir. Hamon s'approcha du lit de son camarade, et pour employer ses propres termes : lui appliqua le canon du fusil dix centimètres à peu près de la tête et pressa la détente.

La malheureuse victime ne fit aucun mouvement, la mort avait été instantanée ; ces derniers détails ont été donnés par Hamon. Le sergent Grédé couché dans la même chambre, et sans doute sous l'influence d'un sommeil de plomb, ne s'éveilla pas au bruit de la détonation.

Le crime commis, le sergent Hamon se mit sur son lit où, d'après son dire, il réfléchit environ dix minutes à ce qu'il venait de faire puis le souvenir des 50 francs de Couton lui revint, et il pensa qu'en les prenant il pourrait peut-être s'en aider pour fuir. Hamon eut alors le triste courage d'approcher sa victime et de chercher l'argent sous le traversin et sous le matelas ; mais ses recherches furent inutiles. Cette seconde tentative de vol ayant échouée, Hamon retourna à son lit, où suivant lui, il aurait pleuré, puis se serait assoupi pendant une demi heure ; à son réveil, vers quatre heures du matin, il se retrouva en face de son crime, et se voyant perdu, sûr d'être pris, il se rendit près du sergent de garde, avouant son crime et demandant à être mis en cellule.

Les antécédents de l'accusé ne sont pas irréprochables, à quatre reprises différentes il a abusé de la confiance que l'on avait en lui, en dissipant des sommes d'argent à lui confiées.

En résumé, le nommé Hamon, s'est avoué coupable d'une tentative de vol, secondement du crime d'assassinat sur la personne de son camarade, le sergent Couton, en dernier lieu d'une deuxième tentative de vol au préjudice du susdit Couton.

De plus, pour chacun de ses actes, le temps de la réflexion ne lui a pas fait défaut et le fait de la préméditation ressort nettement de tout ce qui précède.

Interrogatoire de l'accusé

L'interrogatoire de l'accusé ne présente pas un très grand intérêt.

Hamon avoue toutes les circonstances de son crime avec une tranquilité qui ferait presque douter de sa raison.

Il raconte froidement, sans émotion, comment voulant sortir du quartier pour aller dans une maison publique, il conçut le projet de voler Couton, puis de le tuer. Il raconte également comment il a assassiné sans sourciller, le malheureux sergent Couton.

Au moment où il explique la façon dont il a approché la bouche de son fusil de la tête de la victime, un des frères de Couton se lève en proie à une violente surrexcitation et apostrophe vivement l'accusé des mots : « misérable assassin ! »

On parvient difficilement à calmer ce pauvre homme. Le défenseur demande que les frères Couthon ne puissent assister plus longtemps à l'audience. Mais M. le commissaire du gouvernement répond que l'entrée de la salle était publique et que personne n'a le droit de l'interdire à qui que ce soit.

Après cet émouvant incident M. le président continue l'interrogatoire de Hamon, qui avoue toujours la plupart des faits relevés contre lui et reconnaît également les actes d'indélicatesse commis par lui à différentes reprises avant le crime.

Audition des témoins

14 témoins sont successivement entendus.

Ce sont presque tous des militaires du 8e de ligne. Et d'abord la cantinière qui a changé le billet de 50 francs de Couton, en présence de Hamon. Puis le sergent Crédé, qui dormait dans la chambre même où le crime a été commis, et qui cependant n'a rien entendu.

Viennent ensuite le sergent de garde qui a mis Hamon en cellule, l'adjudant de semaine qui, prévenu du crime a trouvé le cadavre de Couton inanimé, le sergent Huvray qui a vu un soir, un mois environ avant le crime, Hamon fouiller dans sa capote où il constatait, le lendemain, l'absence de son porte-monnaie.

Mais la plus importante des dépositions est celle de M. le capitaine de gendarmerie Prévost, commandant l'arrondissement de Saint-Omer.

M. Prevost s'est rendu à la caserne aussitôt que le crime lui a été connu. Il a procédé à une enquête et a interrogé l'accusé.

Celui-ci lui a répondu du même ton calme et indolent qu'il a montré à l'audience. Il a protesté, même avant qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui à cet égard, qu'il n'avait pas eu le vol pour mobile de son crime.

Puis, mis en présence du cadavre de sa victime, horriblement défiguré, car une partie du crâne avait sauté, et pressé de questions il finit par s'écrier : « Eh bien oui, je l'ai tué pour le voler ! »

Une déposition qui ne manque pas non plus d'un certain intérêt est celle de M. le directeur de la prison militaire, qui nous apprend que Hamon n'a pas été autrement agité pendant sa détention, et qu'il se livrait quotidiennement à des jeux avec ses co-détenus.

Signalons enfin la déposition de l'adjudant de Beaumont. Ce sous-officier était le sergent-major de Hamon, lorsque celui-ci s'est livré aux dissipations dont il est parlé dans le rapport. De Beaumont étouffa ses indélicatesses au lieu de le dénoncer, et il reçoit pour ce fait une sévère admonestation de M. le président qui lui dit : « C'est vous qui êtes cause que cet homme est sur ces bancs. »

Réquisitoire du Ministère public

M. le commandant Vigneron prend la parole.

C'est la première fois, s'écrie l'honorable organe du ministère public, depuis que j'ai l'honneur de porter la parole devant les conseils de guerre, que je suis appelé à requérir contre un assassin.

Je le fais avec une profonde tristesse, car je n'oublie pas que celui dont je demande le châtiment appartient à cette armée que j'aime par dessus tout.

Après un exorde prononcé sur ce ton ému, le digne commandant retrace rapidement la scène du crime, il montre l'assassin préméditant, préparant froidement son homicide, et après avoir rappelé les antécédents déplorables de Hamon, il nous dit ce qu'était Couton : un brave soldat et un honnête homme, appartenant à une honorable famille du département de Seine-et-Oise.

M. le commissaire du gouvernement donne lecture, au milieu de l'attention générale, de la lettre suivante qui lui a été adressée par M. le maire de Vaujours, pays d'origine de la victime :

« Vaujours, 21 avril 1880.

» La famille Couton jouit de la considération générale, tant ici que dans les environs où ses relations commerciales sont très-étendues.

» M. Paris Couton, père du décédé, a eu cinq enfants, dont deux, notamment, ont su, par leur intelligence et leur travail (comme négociants en fourrages), acquérir une belle position de fortune ; position qui paraissait réservée également à leur jeune frère, auquel ils s'intéressaient beaucoup, et qui avait déjà sa place désignée dans la maison de commerce de l'un d'eux, à son retour du service.

» Le jeune Couton était très estimé dans la commune : tous les habitants avaient été heureux de lui serrer la main le jour où il lui a été permis de venir passer quelques heures au village : — c'était un mois à peine avant sa mort — ; aussi, tous, avons-nous été consternés et profondément affligés par la nouvelle de l'odieux attentat dont il a été la victime.

» Couton méritait, à tous égards, la sympathie dont il était l'objet ; et, certainement, si son corps avait été transporté à Vaujours, au lieu de l'être à Bondy (Seine), résidence actuelle de son père et domicile de ses deux frères dont j'ai parlé plus haut, toute la population de Vaujours se serait fait un devoir d'assister à son convoi.

» Le maire de Vaujours,

» Signé : MOREAU. »

La Défense

Me Guichard fait ressortir les circonstances qui inspirent des doutes sur la raison d'Hamon.

Et quelle date choisit-il pour commettre son crime ? Huit jours à peine avant son départ pour l'armée. Hamon, devait, en effet, quitter le régiment comme soutien de famille.

De quelle arme se sert-il pour perpétuer son assassinat ? D'un fusil dont la détonation pourra être entendue dans la caserne, alors qu'il a à sa portée son sabre-baïonnette qui lui permettrait de tuer Couton sans bruit.

Et quel est le lieu du crime, quelle en est l'heure ? Onze heures et demie. Une caserne, une chambre de sous-officier, dans laquelle est couché le sergent Grédé qui pourra être réveillé par la détonation.

Tout cela, s'écrie l'honorable défenseur, ne vous semble-t-il pas bizarre.

Son crime commis, sans doute au moins Hamon va fuir.

Mais non, il reste là, couché, tout habillé sur son lit, en face du cadavre de sa victime. Il reste affaissé, anéanti, sans conscience exacte de ce qu'il a fait.

Et l'anéantissement est tel chez cet homme que les fonctions naturelles s'accomplissent à son insu, comme l'a constaté le matin le capitaine de gendarmerie Prévost.

Enfin, le matin, il se décide à descendre dans la cour de la caserne. Va-t-il chercher à s'enfuir ? Non. Il va trouver le sergent de garde et lui dit : « Je viens de faire un beau coup. Mets-moi en cellule. »

Est-ce que vous ne trouvez pas, s'écrie Me Guichard, que cet homme n'a pas le plein exercice de ses facultés ? Est-ce que vous ne croyez pas qu'il a pu agir sous l'influence d'une réelle aberration d'esprit, lui dont on a dit qu'il semblait toujours « entre deux vins. »

Réfléchissez, messieurs, avant de prononcer votre verdict à cet état psychologique de l'accusé et demandez-vous si ce calme, sorte d'insouciance qu'il a montré depuis le crime et au cours même des débats, et qu'on a si vivement invoqué contre lui, ne serait pas plutôt de nature à prouver que nous sommes en face d'un être insuffisamment et incompètement organisé.

Le défenseur s'efforce ensuite de démontrer que l'accusé n'a pas prémédité son crime, et il sollicite du Conseil des circonstances atténuantes dont bénéficiera surtout une pauvre vieille mère qu'une condamnation capitale pour son fils entraînerait au tombeau.

CONDAMNATION A MORT

Après cette plaidoirie, le conseil se retire pour deliberer. Il revient quelques instants après et prononce un verdict qui, à l'unanimité déclare Hamon coupable : d'homicide volontaire sur la personne de Couton, homicide accompagné de la circonstance aggravante de préméditation, précédé et suivi d'une tentative de vol qui a reçu un commencement d'exécution et qui n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

En conséquence Hamon est condamné à la PEINE DE MORT et à la dégradation militaire.

Hamon, dit le *Petit Nord* entend sans faiblir la lecture de ce terrible arrêt. Une pâleur subite se répand cependant sur son visage. Il déclare d'une voix ferme à son défenseur qu'il se pourvoit en cassation.

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mai. — Marie et Célina Callens, jumelles, rue de France estaminet de la Nouvelle-Hollande. — Christine Colpaert, rue Bernard, 32. — Blanche Desurmont, rue Turgot, cour Delattre, 90. — Clémence Robert, rue Watt, cour Six-Gadenne, 37. — Victor Steenhaut, rue de Bouvines, maison Deboosère. — Marie Vaneecke, rue de Ma Campagne, 38. — Marthe Meurisse, rue de Rohan, cour Lehoucq, 8. — Emile Crochon, rue des 3 Ponts, maison Tilly. — Joseph Réal, rue du Moulin, cour Descat-D'halluin, 8. — Marie Lecocq, Grande-Rue, fort Mulliez, 9.

Du 6. — Joseph Ruysman, rue d'Alger, maison Derville. — Césarine Vandenborre, rue de l'Ermitage, cour Billaux, 6. — Hélène Louage, rue St-Louis, cour Lebrun, 9. — Juliette Morel, rue Solférino, cour Vanhergile. —Julia Lemaître, rue du Pile, fort Despretz, 32. — Kléber Roger, rue de l'Epeule, cour Lepers, 7. — Clara Schaubroeck, rue Lannes, au Pile, cour Leriche, 2. — Amélia Deschamps, rue de Ma Campagne, cour Flamencourt, 10. —Bernardine François, rue des Quinze-Ballots, 13.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 mai. — Clémence Tilly, 4 jours, rue du fort, 100 — Henri Vandezande, 67 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Zélie Cœne, 1 an, Hôtel-Dieu. — Augustine Deblauwe, 1 jour, rue de la Longue-Chemise, 36.

Du 6. — Angèle Petyt, 9 mois, rue St-Jean, 16. — Léopold Dujardin, 1 an, rue Turgot, cour Turgot, 13. — Sophie Hennebelle, 19 ans, rue de Launoy, fort Despretz, 41.

MARIAGE du 5. — Henri Cherssen, 24 ans, boucher, et Elodie Barbier 28 ans, marchande de beurre.

Convois funèbres à Orit

Les amis et connaissances de la famille LEBURQUE-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CONSTANT LEBURQUE décédé à Roubaix, le 8 mai 1880, dans sa 52e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 9 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 14.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 10 mai 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur FRÉDÉRIC DASSONVILLE, époux de Dame FRANÇOIAE-MARIE HOFKENS, décédé à Roubaix, le 26 février 1880, à l'âge de 63 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 10 mai1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame HYACINTHE-FLORENCE LECOMTE, Veuve de Monsieur LOUIS DECRANE, décédée à Roubaix, le 26 février 1880, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 10 mai 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame ADÈLE-DÉSIRÉE DELFORTRIE, veuve de Monsieur CÉLESTIN ROHART, décédée à Roubaix, le 3 mai 1879, à l'âge de soixante-dix-sept ans et deux mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 10 mai 1880, à 10 h. 1/4, pour le repos de l'âme de Dame SYLVIE-THÉRÈSE BAROT, épouse de Monsieur PIERRE DELOBEL, décédée à Roubaix, le 22 mai 1879, à l'âge de soixante-trois ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 10 mai 1880, à dix heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame MARGUERITE-DÉSIRÉE JOLIVET, épouse de Monsieur EMILE ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 8 mai 1879, à l'âge de 20 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises du Nord

2me session de 1880

Audience du vendredi 7 mai 1880.

Ministère public : M. MAULION, substitut du procureur-général.

L'audience est terminée par la grande affaire des avortements qui a tant ému l'arrondissement d'Avesnes. Bon nombre d'habitants de cette contrée remplissent les abords du Palais-de-Justice. Les débats ont lieu à huis-clos. Les accusées sont au nombre de cinq :

1° Philomène Dutrieux, femme Daghelu, née à Eccles, canton de Solre-le Château, le 27 avril 1847, ménagère, demeurant à Ferrière-la-Grande, assistée par Me Dubus ;

2° Maria-Rosalie Delhaye, née le 19 juillet 1860 à Ferrière-la-Grande et y demeurant, domestique, défendue par Me Boyard ;

3° Zoé Leblon, née à Aulchin (Belgique), le 6 décembre 1853, domestique à Ferrière-la-Grande, défenseur Me Lebon ;

4° Eugénie Aldegonde Houssière, femme Derosier, née à Maubeuge le 17 mars 1855, y demeurant, journalière, assistée par Me Herbaux ;

5° Anna-Marie Dubois, née à Thirimont (Belgique), le 23 février 1860, journalière à Ferrière-la-Grande, qui a pour avocat Me Le Carpentier.

Le tribunal a admis les circonstances atténuantes.

Philomène Dutrieux est condamnée à quatre ans de prison, et Aldegonde Houssière à trois ans.

Les autres prévenues sont acquittées. A la lecture de l'arrêt celles qui sont condamnées sanglottent, tandis que celles qui sont acquittées rient.

Audience du samedi 8 mai 1880.

Ministère public : M. MAULION, substitut du procureur-général

Joseph F... est âgé de 21 ans. Il est né à Louvain (Belgique), et exerçait la profession d'ardoisier. Il répond à une accusation de vol qualifié, avec la circonstance aggravante d'effraction d'un édifice habité.

Les époux Maes, cabaretiers et logeurs à Roubaix, s'aperçurent, le 11 mars dernier, qu'on venait de leur soustraire une somme totale de 530 francs. Ces 530 francs étaient répartis dans trois boîtes déposés dans une malle non fermée à clef. Cette malle se trouvait dans la chambre des époux Maes.

Le voleur, pour arriver à cette chambre, avait pratiqué une ouverture dans le mur d'un grenier, d'où il était facilement arrivé à ses fins. Plusieurs indices firent soupçonner F... qui a fait des aveux complets, qu'il renouvelle à l'audience.

Me Contamine présente la défense.

F... est condamné à trois ans de prison.

Pierre Simon est né à Plouénau, arrondissement de Morlaix, en 1836. Il habitait dernièrement, comme marin, à Gravelines. Il est accusé d'avoir commis, sans violences, des attentats à la pudeur sur une enfant âgée de moins de treize ans. Le huis clos est requis et prononcé.

Me Gambart est chargé de la défense de Simon, qui est condamné à un an de prison.

L'audience est terminée par l'affaire François Lefebvre, accusé de coups suivis de mort.

François Lefebvre est acquitté.

TRIBUNAUX

Un sous-préfet en police correctionnelle

On écrit des Andelys, le 4 mai :

« M. le vicomte de Molen, qui nous administre si piteusement, au nom de la République, vient de passer en justice. Cet irascible sous-préfet a brutalement fustigé un de nos malheureux compatriotes qui avait maladroitement accroché sa voiture. M. de Molen a présenté sa défense en termes émus, lyriques. Mais en vain a-t-il prétendu que la République elle-même était poursuivie, atteinte, en sa personne. Le tribunal l'a condamné, comme un simple conservateur, à payer cinquante francs de dommages-intérêts. »

NOUVELLES DU MATIN

LA PROPOSITION DE M. NUMA BARAGNON

Paris, 7 mai, 4 h. 30 soir.

La commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de M. Baragnon a entendu M. Jules Simon qui a rapporté une conversation qu'il a eue avec M. Cazot, d'après laquelle, suivant la *France*, il aurait promis de se mettre en rapport avec le Conseil d'Etat pour le persuader de faire modifier le règlement et l'engager à admettre au concours pour l'auditorat les diplômes de toute origine.

COMMISSION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

La commission de l'instruction primaire a abandonné son projet. Elle s'est ralliée au projet du Gouvernement, notamment sur la gratuité.

M. Paul Bert déposera son rapport lundi.

COMMISSION SÉNATORIALE DES TARIFS

La Commission sénatoriale pour les tarifs de douanes a vu dans la matinée M. Estancelin, et plusieurs autres délégues du commerce, et de l'industrie. Elle leur a fait un excellent accueil.

LA LOI SUR LES ETRANGERS EN BELGIQUE

Bruxelles, 7 mai, soir

Il y a eu aujourd'hui à la Chambre des représentants, une discussion tumultueuse sur le projet de loi prorogeant la loi sur les étrangers.

M. Bara, ministre de la justice, déclare qu'à l'égard des jésuites français, la ligne du gouvernement sera exactement celle qu'il a tenue envers les religieux allemands. Si les congrégations expulsées viennent s'installer ici, la loi sera appliquée.

NOUVELLES DU SOIR

M. TISSOT

M. Tissot, ministre plénipotentiaire à Athènes, serait appelé à remplacer M. John Lemoine, démissionnaire, comme représentant de la République à Bruxelles.

LE MINISTÈRE FREYCINET ET LE VATICAN

Le *Moniteur universel* affirme qu'un émissaire secret vient d'être envoyé auprès du Vatican : « Cet émissaire entamera de nouveau pourparlers avec le Pape et le suppliera d'intervenir directement lui-même auprès des généraux des ordres réguliers, notamment auprès de celui de la compagnie de Jésus, afin de les engager à dissoudre en France leurs maisons de noviciat. »

LE GENERAL CHANZY

Le général Chanzy arrivera aujourd'hui à Paris ; il demeura absent pendant dix semaines et sera de retour à Saint-Pétersbourg pour les grandes manœuvres de Tsarkoé-Selon. Un second congé le tiendra ensuite éloigné jusqu'au mois d'octobre.

Le prince Orloff a été obligé de retarder son départ de Pétersbourg par suite de l'indisposition de son fils.

UNE LETTRE DE M. ESTANCELIN

La *République française* a reçu une longue lettre de M. Estancelin rectifiant certaines assertions du compte rendu publié de ce journal sur la réunion agricole du grand hôtel. M. Estancelin entre dans de grands développements sur l'état de l'agriculture qu'il qualifie de déplorable.

PETITE BOURSE DU 7 MAI 1880

3 0/0 85 46 1/4 — 5 0/0 188.82,88,87 — Italien. 84,80 84,85 — Turc 11,15 17, 10,12 — Banq Ottom. 542.50 543,12 — Extérieure 17 7/8 — Egypte 300,62 302, 58 — Russe 93 1/2 — Hongrois 91 1/16 3/16 1/8 — Très ferme.

Dépêches Télégraphiques

LES GRÈVES

Ganges, (Herault), 7 mai.

Les ouvrières fileuses se sont mises en grève.

Elles demandent un franc cinquante centimes par douze heures de travail.

Les patrons refusent.

Des souscriptions en faveur des grévistes sont ouvertes dans les cercles républicains et légitimistes, d'accord en cette circonstance.

Rouen, 7 mai.

Une nouvelle grève a éclaté à Deville dans la manufacture d'indiennes, Girard et Cie.

Les ouvriers demandent une augmentation de 0 fr. 05 par heure. Le travail a cessé ce matin.

Aucune agitation jusqu'à présent ; mais on craint d'autres grèves.

TURQUIE D'EUROPE

Constantinople, 6 mai.

La Cour martiale a condamné à mort l'assassin du colonel Komaroff.

ALLEMAGNE

Berlin, 7 mai.

Le *Moniteur officiel de l'Empire allemand* publie une ordonnance du prince de Bismarck, adressée aux représentants de la Prusse près le Etats confédérés au sujet de l'affaire de Hambourg.

ESPAGNE

Madrid, 7 mai.

D'abondantes pluies et quelques gelées ont atteint sérieusement les récoltes et les vignobles dans plusieurs provinces du Haut et du Bas Aragon.

On signale de nouvelles crues sur plusieurs rivières.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

New-York, 7 mai.

La convention républicaine de Saint-Louis, hostile à une troisième présidence du général Grant, a adopté la résolution repoussant la candidature du général Grant et proposant la réunion d'une convention républicaine indépendante, pour procéder à un autre choix dans le cas où le général Grant serait choisi comme candidat à Chicago.

Les démocrates de l'Ohio ont chargé leurs délégués de voter pour le sénateur Thurman.

Les délégués républicains de New-Jersey n'ont pas reçu de mandat impératif, mais on croit que la majorité est pour M. Blaine.

Les délégués républicains de Delaware sont également sans mandat impératif, mais ils sont favorables à M. Blaine.

Les républicains du Maryland ont aussi décidé d'appuyer M. Blaine.

DERNIERE HEURE

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

Paris, 8 mai.

L'Agence Havas assure qu'il est inexact que le conseil des ministres soit opposé à la suppression de la prime de 1,500 fr. pour le volontariat d'un an.

Le conseil s'est prononcé, à l'unanimité, pour la suppression du volontariat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Séance du 8 mai

LES PRÉFECTURES

M. CASIMIR PÉRIER dépose un rapport sur la proposition de loi relative aux différentes classes de préfectures.

TARIFS DOUANIERS

La Chambre reprend la discussion du tarif général des douanes.

Après une discussion entre MM. Tirard et Pierre Legrand, député du Nord, l'amendement présenté par ce député n'est pas pris en considération.

M. DES ROTOURS, député d'Armentières, présente quelques observations et demande le relèvement des droits sur les toiles.

La Chambre adopte les tarifs proposés par le gouvernement sur les tissus, les lins et les chanvres.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 8 mai, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Nice 749 ; Toulon 6, Belfort, 760 ; Lorient 765. Le baromètre baisse de 6 millim à Valentia, reste stationnaire à Brest et monte de 3 millim. à Paris. Faible dépression au sud de Valentia. Probable : vent faible variable. Ciel couvert. Quelques orages et pluies par places.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 388e livraison (8 mai 1880). Texte : Les deux Mousses, par Louis Rousselet. — L'Irlande et les Irlandais, par Henri Jacottet. — La Plume électrique, par Albert Lévy. — Les petites misères, par Aimé Giron. — Les Lunettes de Louis XV. — La Pêche à la ligne, par H. de la Blanchère.

Dessins : Sahib, Taylor, Ferdinandus, Mesnel.

Bureaux à la librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, à Paris.

Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31387

Henri DENIAU, architecte industrielle rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

Mme DÉSIRÉ CARETTE

MODES

Boulevde Paris, en face du *café Mac-Mahon* 21186

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges.— Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteille et bouchons.

FAITS DIVERS

MARCHÉ LINIER DE LILLE

du 5 mai 1880

LINS DE PAYS. — Quelques affaires limitées aux besoins du moment, prix en faveur des acheteurs.

LINS DE RUSSIE. — Très peu d'affaires cette semaine, prix un peu en faiblesse

ÉTOUPES DE PAIGNAGE. — Affaires calmes dans tous les genres

FILS. — Affaires calmes, sans grand changement dans les cours.

FILS DE JUTE. — Demande calme, on n'achète que le nécessaire, les filateurs maintiennent les prix, cependant quelques affaires exceptionnelles ont été traitées avec un centime de baisse.

TOILES. — Quelques transactions qui, avec les ordres antérieurs, enlèvent la production.

PRINCIPALITÉS DE LILLE. — Etat des quantités de toiles, fils et lins, importés et exportés pendant le mois d'avril 1880.

Importations. — Lin brut 2,000 kil. — Lin teillé 1,879,917 kil. — Etoupes de lin 264,276 k. — Fils de lin 70,166 k. — Fils d'étoupes »»,»»» k. — Fils de jute »»,»»» k. — Toiles de lin 22,142 k.

Exportations. — Lin brut 281,350 kil. — Lin teillé 127,286 k. — Etoupes de lin 356,770 k. — Fils de lin 74,490 k. — Fils d'étoupes 39,733 k. — Fils de jute 44,276 k. — Toiles de lin 6,773.

PORT DE DUNKERQUE. — Importations et exportations des matières textiles du 27 avril au 3 mai 1880.

Importations. — Lin 13,620 k. — Jute 150,500 k. — Chanvre »»,»»» k. — Etoupe 000,000 k. — Fils de lin »»,»»» — Toiles de lin 000,000. — Toiles de jute 0,000.

Exportations. — Lin 112.939 k. — Jute 0,000 k. — Chanvre 000,000 k. — Etoupe 49,610 k. — Fils de lin 10,037 k. — Fils de jute 117,104 k. Toiles de lin 6,199 k. — Toiles de jute 4,111 kilog.

MARCHES BELGES.

Très-peu approvisionnés, prix sans grand changement depuis la semaine dernière.

(Journal-Circulaire).

PARIS, 8 Mai. — *Dépêche de 1 h. 1/2.* — HUILE DE COLZA. Courant, 77 »»; juin, 77 50; Juillet-août, 78 50; 4 derniers, 80 25. — HUILE DE LIN. Courant, 72 »»; juin, 72 »»; juillet-août, 70 50; 4 derniers, 69 75. — SPIRITUEUX. Courant, 70 75; juin, 68 »»; juillet-août, 66 50; 4 derniers, 62 »». — SUCRES ROUX. 10/13, 56 25; 7/9, 62 25. — SUCRES BLANCS. Courant, 66 50; juin, 66 »»; juillet-août, 65 25; 4 derniers, »» »»; Raffinés 141 »» à 142 »». — FARINES 8 MARQUES. Courant, 66 »»; juin, 65 25; juillet-août, 61 50; 4 derniers, 57 »». — BLÉS. Courant, 31 40; juin, 30 30; juillet-août, 28 40; 4 derniers. 26 60. — SEIGLES. Courant, 21 50; juin, 20 75; juillet-août, 19 25; 4 derniers, 18 »»; Marque Darblay, 66 »».

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 5 mai.					
Paille,	750 kil.,	1re qua.,	50 fr.,	2e qua.	45
Foin	—	—	75	—	70
Lent lles	—	—	90	—	85
Sainfoin	—	—	65	—	60
Luzerne	—	—	70	—	65
Trèfle	—	—	70	—	65
Hyvernage	—	—	65	—	63

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE

du 5 mai 1880.

Quant. 646 sacs de 1 hect. (prix moyen) 22 59
id. 127 sacs id. id. 21 15
Prix extrêmes du blé blanc. 20 à 25
id. du blé macaux 19 à 22 »»
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q. 41 75

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Orchies, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Bailleul, Arras). — Blé blanc. 22 49. Blé macaux 20 14.

8 mai	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourtx l'hectolitre
Colza	69 .. .	20 .0 23 ..	15 50 18 50
Colza épurée	75 .. .	.. .. ..	.. .. ..
Œillette b. g.	.. .. ..	33 . 36 ..	23 .. .
Lin g. pays	73 .. .	24 50 27 .	31 . 30 .
Lin g. étran.	66 50 .. .	22 26 ..	28 . ..
Caméline	65	.. .. ..	18 . ..
Chanvre	.. .. ..	.. .. ..	15 50 ..

Sucres et Alcools	COTE OFFICIELLE			
	Cours p.	Cours du 8 mai		
			Offe:	Dem
Sucre ind. bl. b. n° 3	72 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 10/13 (38 d.)	54 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 7/0 (88 deg.)	61 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— n° 12/20 (88 d.)	47 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— dogré à 1 fr. 25				
— pain 6 kil. n° 1	146 »» »»	146 »» »»	»» »»	»» »»
3/6 fin disponible.	69 50 »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— conrant.	69 50 70	69 »» »»	»» »»	»» »»
Betteraves dispon.	73 25 50	»» »» »»	»» »»	»» »»
— courant	54 50 55	»» »» »»	»» »»	»» »»
Mélasse, disponib.	71 »» »»	»» »» »»	70 50	70 »»
— 4 premiers	69 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»
— 4 d'été	68 »» »»	»» »» »»	68 »»	67 50
— 4 derniers.	61 50 »»	»» »» »»	61 »»	60 »»
— 2 prochain	76 »» »»	»» »» »»	»» »»	»» »»

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 7 mai.

Comme nous le disions dans notre dernier bulletin, les cours n'avaient fléchi mercredi que par suite de quelques réalisations momentanées à la veille d'un jour de fête. Aujourd'hu, la spéculation a repris son allure ordinaire, et les tendances à la hausse s'affirment par des achats nouveaux qui ont porté le 3 0/0 à 85,37, l'Amortissable à 86,80, le 5 0/0 à 118,82 ; c'est une hausse de 30 centimes environ sur ces fonds, et il semble qu'on veuille pousser plus loin encore le mouvement.

Le bilan de la Banque de France n'accuse pas des variations bien importantes. L'encaisse cependant n'a pas diminué et le portefeuille n'a pas perdu cette semaine l'augmentation qu'il avait jeudi dernier en fin de mois. La proportion de l'encaisse à la circulation est de 89,90 /0. Les bénéfices de la semaine sont de près de 700,000 fr. L'action a monté à 3,300.

La fermeté est toujours très-grande sur la plupart des institutions de crédit. La Banque de Paris est à 995. La Banque d'Escompte fait 800.

La Banque Hypothécaire est à 620. On demande au comptant la Banque Nationale à 718. Le Crédit Foncier fait 1208. Le Crédit Mobilier Français est à 702. Le Crédit Mobilier Espagnol se tient à 760. Le Nord Espagne a monté à 335.

La hausse a pris de très-grandes proportions sur les actions du Canal de Suez qui sont cotées 1021. La Délégation fait 765. La part de fondateur 2600.

Un peu de lourdeur aujourd'hui sur les actions des Chemins de fer Français.

Sauf le 5 0/0 italien qui est en hausse à 8485, les fonds étrangers sont tous en légère reaction. L'Obligation unifié d'Egypte est à 300, coupon détaché.

Cie DES MINES DE RIO TINTO

SOCIÉTÉ ANGLAISE

Au capital de 2,250,000 livres sterlings ou 56,250,000 fr. entièrement versés.

EMISSION DE

125,000 Obligations hypothécaires 5 0/0

(2e série)

DE 500 francs OU 20 livres sterling

Jouissance du 1er avril 1880

PORTANT INTÉRET ANNUEL DE 25 FRANC

NETS DE TOUT IMPOT

Payable à Paris et à Londres les Ier janvier, Ier avril, Ier juillet et Ier octobre.

Remboursables au pair en 33 ans par tirages semestriels.

Ces obligations sont destinées en partie à remplacer les 100,000 *obligations* 7 0/0 *que la Compagnie a été autorisée à créer par ses statuts et qui se trouvent aujourd'hui réduite par l'amortissement à* 88,248 *obligations.*

Garantie établie par acte hypothécaire portant sur tous les biens mobiliers et immobiliers de la Compagnie et notamment : 1° Sur les *Mines de Rio Tinto* ; 2° Sur le chemin de fer de Rio Tinto à Huelva ; 3° Sur le Môle à Huelva (*Voir le prospectus*).

SOUSCRIPTION OUVERTE à Paris et à Londres les 10 et 11 MAI courant.

A PARIS, à la SOCIETE GENERALE, 54, rue de Provence, et dans tous ses bureaux de quartiers.

EN PROVINCE ET A L'ÉTRANGER dans toutes ses Agences.

A LONDRES, chez MM. MATHESON et Co

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Prix d'émission 450 francs

PAYABLES COMME SUIT :

(Avec faculté d'escompte à 5 0/0.)

50 fr. en souscrivant		fr. 50	»
50	à la répartition	50	»
125	du 10 au 15 juin	125	»
125	du 10 au 15 juillet moins le coupon de 6,25	118 75	
100	du 10 au 15 août	100	»
450 fr. Net à verser		fr. 443 75	

Les Souscripteurs aux obligations entièrement libérées n'